



Conseil

Distr. générale
23 octobre 2023
Français
Original : anglais

Vingt-huitième session

Conseil, troisième partie de la session
Kingston, 30 octobre-8 novembre 2023
Point 6 de l'ordre du jour

**Élection destinée à pourvoir tout siège
qui deviendrait vacant à la Commission juridique
et technique conformément au paragraphe 7
de l'article 163 de la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer**

Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission juridique et technique conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins est invité à prendre note de la démission de Federico Gabriel Hirsch (Argentine), membre de la Commission juridique et technique, présentée par lettre le 11 octobre 2023. M. Hirsch avait été élu membre de la Commission le 24 août 2022 pour un mandat de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2027 (voir [ISBA/27/C/41/Add.1](#)).
2. Aux termes du paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et du paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre de la Commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à courir, un membre de la même région géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil disposent que les membres d'une commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et que, afin de permettre aux commissions d'exercer leurs fonctions efficacement, les États parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Par une note verbale datée du 12 octobre 2023, la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Autorité internationale des fonds marins a informé le Secrétariat de l'Autorité que Juan Pablo Paniego était proposé comme candidat pour



le siège devenu vacant à la Commission à la suite de la démission de M. Hirsch pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir. Le curriculum vitae de M. Paniego peut être consulté sur le site Web de l’Autorité (voir <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/10/CV-Juan-PANIEGO.pdf>).

5. Le Conseil est invité à prendre une décision concernant l’élection de M. Paniego afin de pourvoir le siège vacant.
